

Histoire des systèmes de pensée

M. Michel FOUCAULT, professeur

Le cours a porté sur la genèse d'un savoir politique qui allait placer, au centre de ses préoccupations, la notion de population et les mécanismes susceptibles d'en assurer la régulation. Passage d'un « Etat territorial » à un « Etat de population » ? Sans doute pas, car il ne s'agit pas d'une substitution mais plutôt d'un déplacement d'accent, et de l'apparition de nouveaux objectifs, donc de nouveaux problèmes et de nouvelles techniques.

Pour suivre cette genèse, on a pris pour fil directeur la notion de « gouvernement ».

1) Il faudrait faire une enquête approfondie sur l'histoire non seulement de la notion, mais des procédures et moyens mis en œuvre pour assurer, dans une société donnée, le « gouvernement des hommes ». En toute première approche, il semble que, pour les sociétés grecques et romaines, l'exercice du pouvoir politique n'impliquait ni le droit ni la possibilité d'un « gouvernement » entendu comme activité qui entreprend de conduire les individus tout au long de leur vie en les plaçant sous l'autorité d'un guide responsable de ce qu'ils font et de ce qui leur arrive. Suivant les indications fournies par P. Veyne, il semble que l'idée d'un souverain-pasteur, d'un roi ou magistrat-berger du troupeau humain ne se trouve guère que dans les textes grecs archaïques ou chez certains auteurs peu nombreux de l'époque impériale. En revanche la métaphore du berger veillant sur ses brebis est acceptée lorsqu'il s'agit de caractériser l'activité du pédagogue, du médecin, du maître de gymnastique. L'analyse du *Politique* confirmerait cette hypothèse.

C'est en Orient que le thème du pouvoir pastoral a pris son ampleur — et surtout dans la société hébraïque. Un certain nombre de traits marquent ce thème : le pouvoir du berger s'exerce moins sur un territoire fixe que sur une multitude en déplacement vers un but ; il a pour rôle de fournir au troupeau sa subsistance, de veiller quotidiennement sur lui et d'assurer son salut ; enfin il s'agit d'un pouvoir qui individualise en accordant, par un paradoxe essentiel, autant de prix à une seule des brebis qu'au troupeau

tout entier. C'est ce type de pouvoir qui a été introduit en Occident par le Christianisme et qui a pris une forme institutionnelle dans le pastorat ecclésiastique : le gouvernement des âmes se constitue dans l'Eglise chrétienne comme une activité centrale et savante, indispensable au salut de tous et de chacun.

Or, les xv^e et xvi^e siècles voient s'ouvrir et se développer une crise générale du pastorat. Pas seulement et pas tellement comme un rejet de l'institution pastorale, mais sous une forme beaucoup plus complexe : recherche d'autres modalités (et pas forcément moins stricte) de direction spirituelle, et de nouveaux types de rapports entre pasteur et troupeau ; mais aussi recherches sur la façon de « gouverner » les enfants, une famille, un domaine, une principauté. La mise en question générale de la manière de gouverner et de se gouverner, de conduire et de se conduire, accompagne, à la fin de la féodalité, la naissance de nouvelles formes de rapports économiques et sociaux et les nouvelles structurations politiques.

2) On a ensuite analysé, sous quelques-uns de ses aspects, la formation d'une « gouvernementalité » politique : c'est-à-dire la manière dont la conduite d'un ensemble d'individus s'est trouvée impliquée, de façon de plus en plus marquée, dans l'exercice du pouvoir souverain. Cette transformation importante se signale dans les différents « arts de gouverner » qui ont été rédigés, à la fin du xvi^e siècle et dans la première moitié du xvii^e. Elle est liée sans doute à l'émergence de la « raison d'Etat ». On passe d'un art de gouverner dont les principes étaient empruntés aux vertus traditionnelles (sagesse, justice, libéralité, respect des lois divines et des coutumes humaines) ou aux habiletés communes (prudence, décisions réfléchies, soin à s'entourer des meilleurs conseillers) à un art de gouverner dont la rationalité a ses principes et son domaine d'application spécifique dans l'Etat. La « raison d'Etat » n'est pas l'impératif au nom duquel on peut ou doit bousculer toutes les autres règles ; c'est la nouvelle matrice de rationalité selon laquelle le Prince doit exercer sa souveraineté en gouvernant les hommes. On est loin de la vertu du souverain de justice, loin aussi de cette vertu qui est celle du héros de Machiavel.

Le développement de la raison d'Etat est corrélative de l'effacement du thème impérial. Rome, enfin, disparaît. Une nouvelle perception historique se forme ; elle n'est plus polarisée sur la fin des temps et l'unification de toutes les souverainetés particulières dans l'empire des derniers jours ; elle est ouverte sur un temps indéfini où les Etats ont à lutter les uns contre les autres pour assurer leur survie propre. Et plus que les problèmes de légitimité d'un souverain sur un territoire, ce qui va apparaître comme important, c'est la connaissance et le développement des forces d'un Etat : dans un espace (à la fois européen et mondial) de concurrence étatique,

très différent de celui où s'affrontaient les rivalités dynastiques, le problème majeur, c'est celui d'une dynamique des forces et des techniques rationnelles qui permettent d'y intervenir.

Ainsi, la raison d'Etat, en dehors des théories qui l'ont formulée et justifiée, prend forme dans deux grands ensembles de savoir et de technologie politiques : une technologie diplomatico-militaire, qui consiste à assurer et développer les forces de l'Etat par un système d'alliances et par l'organisation d'un appareil armé ; la recherche d'un équilibre européen, qui fut un des principes directeurs des traités de Westphalie, est une conséquence de cette technologie politique. L'autre est constituée par la « police », au sens qu'on donnait alors à ce mot : c'est-à-dire l'ensemble des moyens nécessaires pour faire croître, de l'intérieur, les forces de l'Etat. Au point de jonction de ces deux grandes technologies, et comme instrument commun, il faut placer le commerce et la circulation monétaire interétatique : c'est de l'enrichissement par le commerce qu'on attend la possibilité d'augmenter la population, la main-d'œuvre, la production et l'exportation, et de se doter d'armées fortes et nombreuses. Le couple population-richeesse fut, à l'époque du mercantilisme et de la caméralistique, l'objet privilégié de la nouvelle raison gouvernementale.

3) C'est l'élaboration de ce problème population-richeesse (sous ses différents aspects concrets : fiscalité, disettes, dépeuplements, oisiveté-mendicité-vagabondage) qui constitue une des conditions de formation de l'économie politique. Celle-ci se développe lorsqu'on se rend compte que la gestion du rapport ressources-population ne peut plus passer exhaustivement par un système réglementaire et coercitif qui tendrait à majorer la population pour augmenter les ressources. Les Physiocrates ne sont pas anti-populationnistes par opposition aux mercantilistes de l'époque précédente ; ils posent autrement le problème de la population. Pour eux la population n'est pas la simple somme des sujets qui habitent un territoire, somme qui serait le résultat de la volonté de chacun d'avoir des enfants ou d'une législation qui favoriserait ou défavoriserait les naissances. C'est une variable dépendant d'un certain nombre de facteurs. Ceux-ci ne sont pas tous naturels tant s'en faut (le système des impôts, l'activité de la circulation, la répartition du profit sont des déterminants essentiels du taux de population). Mais cette dépendance peut s'analyser rationnellement, de sorte que la population apparaît comme « naturellement » dépendante de facteurs multiples et qui peuvent être artificiellement modifiables. Ainsi commence à apparaître, en dérivation par rapport à la technologie de « police » et en corrélation avec la naissance de la réflexion économique, le problème politique de la population. Celle-ci n'est pas conçue comme une collection de sujets de droit, ni comme un ensemble de bras destinés au travail ; elle est analysée comme un ensemble d'éléments qui d'un côté se rattachent au régime général des

êtres vivants (la population relève alors de « l'espèce humaine » : la notion, nouvelle à l'époque, est à distinguer du « genre humain ») et de l'autre peut donner prise à des interventions concertées (par l'intermédiaire des lois, mais aussi des changements d'attitude, de manière de faire et de vivre qu'on peut obtenir par les « campagnes »).

SÉMINAIRE

Le séminaire a été consacré à quelques-uns des aspects de ce que les Allemands ont appelé au XVIII^e siècle la *Polizeiwissenschaft* : c'est-à-dire la théorie et l'analyse de tout « ce qui tend à affirmer et à augmenter la puissance de l'Etat, à faire bon emploi de ses forces, à procurer le bonheur de ses sujets » et principalement « le maintien de l'ordre et de la discipline, les règlements qui tendent à leur rendre la vie commode et à leur procurer les choses dont ils ont besoin pour subsister ».

On a cherché à montrer à quels problèmes cette « police » devait répondre ; combien le rôle qu'on lui assignait était différent de celui qui allait être plus tard dévolu à l'institution policière ; quels effets on attendait d'elle pour assurer la croissance de l'Etat, et ceci en fonction de deux objectifs : lui permettre de marquer et d'améliorer sa place dans le jeu des rivalités et des concurrences entre Etats européens et garantir l'ordre intérieur par le « bien-être » des individus. Développement de l'Etat de concurrence (économico-militaire), développement de l'Etat de *Wohlfahrt* (richesse-tranquillité-bonheur), ce sont ces deux principes que la « police » entendue comme art rationnel de gouverner doit pouvoir coordonner. Elle est conçue à cette époque comme une sorte de « technologie des forces étatiques ».

Parmi les principaux objets dont cette technologie a à s'occuper, la population, dans laquelle les mercantilistes ont vu un principe d'enrichissement et dans laquelle tout le monde reconnaît une pièce essentielle de la force des Etats. Et pour gérer cette population, il faut entre autres choses une politique de santé qui soit susceptible de diminuer la mortalité infantile, de prévenir les épidémies et de faire baisser les taux d'endémie, d'intervenir dans les conditions de vie, pour les modifier et leur imposer des normes (qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'habitat ou de l'aménagement des villes) et d'assurer des équipements médicaux suffisants. Le développement à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle de ce qui fut appelé *Medizinische Polizei*, *Hygiène publique*, *social medecine*, doit être réinscrit dans le cadre général d'une « bio-politique » ; celle-ci tend à traiter la « population » comme un ensemble d'être vivants et coexistants, qui présentent des traits

biologiques et pathologiques particuliers et qui par conséquent relèvent de savoirs et de techniques spécifiques. Et cette « bio-politique » elle-même doit être comprise à partir d'un thème développé dès le xvii^e siècle : la gestion des forces étatiques.

Des exposés ont été faits sur la notion de *Polizei wissenschaft* (P. Pasquino), sur les campagnes de valorisation au xviii^e siècle (A.-M. Moulin), sur l'épidémie de choléra à Paris en 1832 (F. Delaporte), sur la législation des accidents du travail et le développement des assurances au xix^e siècle (F. Ewald).

M. F.